

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 3 AOÛT 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire (arrivée 18h18)

Conseiller siège #1 : Poste vacant

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Sont absents: Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
5. Correspondance
6. Règlements
Aucun
7. Avis de motion
Aucun
8. Rapport des comités
Aucun
9. Voirie municipale
 - 9.1 Déneigement saison 2021-2022
 - 9.2 Travaux voirie – rechargement 2021
 - 9.3 Autres points...
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Dépôt de projet dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants
 - 10.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
 - 10.3 Autorisation pour l'achat de pneus
 - 10.3 Autres points...
11. Période de questions
12. Clôture de la séance
13. Levée d'assemblée

21-08-159 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 18h18.

21-08-160 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

21-08-161 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

21-08-162 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière adjointe, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

21-08-163 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-242-10-000	242 \$ (cr)	01-262-10-000	30 \$ (cr)
02-130-00-414-00	205 \$ (dt)	02-320-00-521-60	10 285 \$ (dt)
02-320-00-635-00	2 483 \$ (dt)	02-701-90-970-04	300 \$ (dt)
03-510-00-000-10	13 001 \$ (cr)		

Adoptée

21-08-164 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 39 648.29 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

21-08-165 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 juillet dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

21-08-166 9.1 OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022

Considérant qu'une seule soumission est obtenue dans le cadre de l'appel d'offre par invitation lancé par la Municipalité pour « DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 » ;

Considérant que la soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 3 août 2021, celle-ci est ouverte et considérée :

- Excavation Denis Bédard Inc. au montant de 2 475.00 \$/kilomètre x 28.83 kilomètres, plus les taxes applicables;

Considérant que la soumission est jugée conforme, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat pour le déneigement 2021-2022 à Excavation Denis Bédard Inc. au montant de 82 039.55 \$ incluant les taxes applicables pour 28.83 kilomètres de routes et chemins municipaux à entretenir.

Adoptée

21-08-167 9.2 OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX VOIRIE – RECHARGEMENT 2021

Considérant que des soumissions sont obtenues dans le cadre de l'appel d'offre par invitation lancé par la Municipalité pour « TRAVAUX DE VOIRIE – RECHARGEMENT 2021 » ;

Considérant que les soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 3 août 2021, celles-ci sont ouvertes et considérées :

- Gabriel Aubé Inc. au montant de 80 392.40 \$ incluant les taxes applicables;
- Excavation E. Lavoie au montant de 84 210.00 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que les soumissions sont jugées conformes, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat pour les travaux de voirie – rechargement 2021 à *Gabriel Aubé Inc.* au montant de 80 392.40 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

21-08-168 9.3 TRAVAUX DE VOIRIE AUTORISÉS

Considérant que la Municipalité n'a pas réussi à recruter d'employé municipal au cours des derniers mois;

Considérant que des travaux en voirie sont nécessaires et ne peuvent attendre;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de demander à « *Les Entreprises Éric Fortin* » de procéder aux travaux suivants :

- Réparation des trous au début de la route de l'Île Népawa;
- Réparation des bris aux abords de la route du 3^e-au-4^e rang;
- Mise en place des baguettes en prévision du rechargement à venir;
- Surveillance des travaux de rechargement.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

21-08-169 10.1 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg agit à titre de promoteur dans le cadre du projet « Mise aux normes du parc municipal (cr-158 phase 3) »;

Considérant que le conseil municipal appui le projet présenté et en fait sa priorité # 1;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le dans le cadre de la *POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS*;
- Autorise la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapière, à présenter le projet le projet au nom de la Municipalité et à signer tout document relatif à la demande.

Adoptée

21-08-170 10.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PNEUS – CAMION CITERNE

Considérant la soumission # 39869 de Pneus GBM déposée séance tenante, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus de traction pour le camion-citerne du service de sécurité incendie et d'accepter la soumission telle que déposée.

Adoptée

21-08-171 10.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DE LA DÉCISION # 418069

Considérant la décision # 418069 rendue par la Commission de protection de territoire agricole du Québec, celle-ci autorisant la construction d'étangs non aérés dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité;

Considérant que le délai pour l'exécution des travaux est limité à 3 ans à compter de la date de la décision rendue, celle-ci prenant donc échéance le 28 février 2022;

Considérant qu'en raison des délais interminables pour l'obtention des diverses approbations ministérielles et certificat d'autorisation (MAMH, MELCC, etc), ainsi que pour l'acquisition des terrains et servitudes dont les actes notariés sont encore en cours de préparation, la Municipalité prévoir aller en appel d'offre seulement en janvier 2022;

Considérant les points précédents, la Municipalité se doit de demander le renouvellement de la décision rendue afin de pouvoir concrétiser le projet d'assainissement des eaux usées et ainsi rencontrer les normes environnementales établies;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, celle-ci visant le renouvellement de la décision # 418069. Les frais relatifs sont de ce fait autorisés.

Adoptée

21-08-172 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h31.

21-08-173 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h31.

21-08-174 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**La prochaine séance ordinaire
du conseil se tiendra mardi le 7
septembre prochain.**